

Formation AIPR Encadrant

AIPRO

Cette formation s'adresse aux personnes en charge de l'encadrement des travaux à proximité de réseaux aériens ou souterrains. Elle permet d'appliquer les mesures de prévention, de lire et exploiter les plans et marquages, de vérifier les DT-DICT, et d'assurer la sécurité du chantier. La session se conclut par un QCM obligatoire permettant d'obtenir la certification AIPR Encadrant, valable 5 ans.

Présentiel - Synchron

Objectifs

Formation conforme :

Au Code de l'environnement ;

À la réglementation DT-DICT ;

À l'arrêté du 22 décembre 2015 relatif au contrôle des compétences des personnes intervenant à proximité des réseaux.

Les + métier

La formation est conçue pour les encadrants de travaux devant justifier d'une AIPR conforme à la réglementation en vigueur (obligatoire depuis le 1er janvier 2018). La formation couvre le rôle et les responsabilités de l'encadrant, l'identification des réseaux sur plans et marquages-piquetages, l'analyse de risques sur chantier, les obligations du Code de l'environnement, et l'exploitation des réponses aux DT-DICT. La formation se termine par un QCM certifiant permettant l'obtention de l'AIPR Encadrant pour une durée de 5 ans.



Public Visé

Personnes assurant l'encadrement des travaux sous la direction de l'exécutant, et devant être titulaires d'une AIPR pour pouvoir travailler sur ou à proximité de réseaux (généralement enterrés)
- L'AIPR est obligatoire au 01/01/18 (voir dans l'arrêté de référence les délais et personnes concernées).
- Recyclage formation AIPR encadrant tous les 5 ans



Pré Requis

Maîtrise de la langue française ;
Connaissance générale des activités de chantier ;
Une expérience terrain est recommandée.

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Comprendre la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux ;
Identifier les risques liés aux réseaux aériens et enterrés ;
Préparer et encadrer un chantier conformément à la réglementation DT-DICT ;
Exploiter les documents réglementaires et les plans réseaux ;
Mettre en œuvre les mesures de prévention adaptées et Assurer la sécurité des équipes intervenantes ;
Réagir efficacement en cas d'incident ou d'endommagement ;
Réussir l'examen QCM AIPR Encadrant.

Parcours pédagogique

Module 1 – Réglementation et réforme anti endommagement

Comprendre le cadre réglementaire applicable aux travaux à proximité des réseaux :

Les enjeux de la réforme anti endommagement ;
Les statistiques et causes d'accidents ;
Le contexte réglementaire ;
Le Code de l'environnement ;
La réglementation DT-DICT ;
Les responsabilités des différents acteurs ;
Les obligations de l'employeur ;
Les sanctions civiles et pénales ;
L'obligation d'AIPR.

Module 2 – Rôles et responsabilités des intervenants

Identifier les responsabilités des différents acteurs du chantier :

Le maître d'ouvrage ;
Le maître d'œuvre ;
Les exploitants de réseaux ;

Form'in Prev

72 chemin de Las Passos - 11620 Villemoustaussou

Tél. : 04.68.72.04.79 / 06.45.05.49.38 - Site internet : <https://www.forminprev.com> - E-mail : administratif@forminprev.com

SAS au capital de 2 000 € - N° Siret : 809 561 483 000 29 R.C.S. Carcassonne - N° TVA Intra. : FR13809561483 - Numéro de déclaration : 91110134611 - Code NAF : 8559A

Les entreprises exécutantes ;
Les sous-traitants ;
Les différents profils AIPR :
Concepteur
Encadrant
Opérateur
Les responsabilités de l'encadrant ;
L'organisation des travaux.

Module 3 – Les réseaux et leurs risques

Reconnaître les différents réseaux et prévenir les risques associés:

Réseaux sensibles et non sensibles ;
Réseaux enterrés et aériens :

Électricité

Gaz

Eau

Télécommunications

Assainissement

Chauffage

Lecture des symboles et affleurants ;

Codes couleur réglementaires ;

Distances de sécurité ;

Risques spécifiques :

Explosion

Électrisation

Pollution

Inondation

Interruption de service.

Module 4 – Préparation administrative et technique du chantier

Préparer un chantier dans le respect des obligations réglementaires :

Analyse des DT et DICT ;

Exploitation des récépissés ;

Lecture des plans réseaux ;

Classes de précision des réseaux ;

Investigations complémentaires ;

Marquage piquetage ;

Autorisations et documents obligatoires ;

Vérification des compétences des intervenants ;

Coordination avec les exploitants.

Module 5 – Organisation et sécurisation des travaux

Mettre en œuvre les mesures de prévention adaptées au chantier :

Analyse des risques ;

Mise en sécurité du chantier ;

Consignes de sécurité ;

Organisation des interventions ;

Travaux à proximité des réseaux sensibles ;

Terrassement manuel et mécanique ;

Surveillance des travaux ;

Gestion des coactivités ;

Cas des travaux urgents (ATU).

Module 6 – Gestion des anomalies et incidents

Réagir efficacement face à une situation dangereuse :

Conduite à tenir en cas d'endommagement ;

Procédure d'arrêt immédiat ;

Mise en sécurité des personnes ;

Alerte des secours et exploitants ;

Gestion d'une fuite de gaz ;

Gestion d'un câble électrique endommagé ;

Établissement du constat contradictoire ;

Retour d'expérience et analyse des causes.

Module 7 – Préparation à l'examen AIPR Encadrant

Form'in Prev

72 chemin de Las Passos - 11620 Villemoustaussou

Tél. : 04.68.72.04.79 / 06.45.05.49.38 - Site internet : <https://www.forminprev.com> - E-mail : administratif@forminprev.com

SAS au capital de 2 000 € - N° Siret : 809 561 483 000 29 R.C.S. Carcassonne - N° TVA Intra. : FR13809561483 - Numéro de déclaration : 91110134611 - Code NAF : 8559A

Méthodes pédagogiques

Apports théoriques ;
Études de cas concrets ;
Analyse de plans et récépissés ;
Mises en situation chantier ;
Exercices d'identification des risques ;
QCM d'entraînement ;
Passage du QCM officiel.

Moyens pédagogiques

Salle équipée ;
Vidéoprojecteur ;
Supports pédagogiques remis aux participants ;
Tablettes numériques pour le QCM.

Qualification Intervenant·e·s

Formateur reconnu dans le métier et disposant de son AIPR concepteur



Méthodes et modalités d'évaluation

QCM réglementaire en ligne ;
40 questions ;
Validation selon le barème réglementaire.

Moyens à mettre en oeuvre

Connexion internet

Modalités d'accessibilité handicap

L'occasion pour nous de vous rappeler que nous avons conscience que le handicap n'est pas forcément visible. N'hésitez pas à prendre contact avec notre référente handicap Mme VIDAL Ludivine



Durée

7.00 Heures **1** Jour De 1 à 10 Personnes

Effectif



Contactez-nous !

Marion LEGRY
Conseillère en développement de compétences

Tél. : 0645054938
Mail : marion.legry@forminprev.com